

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL
RÈGLEMENT NUMÉRO 09-606 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 9 mars 2026, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

1) Autorisation de l'usage « agrotourisme » pour la ferme maraîchère les Jardins du Nique, au 3915, route Tewkesbury – Zone RUR-311

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel consiste à autoriser, en vertu des articles 3.1 et 3.2.1 du *Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606*, l'usage « agrotourisme » dans la zone RUR-311 pour la ferme maraîchère les Jardins du Nique au 3915, route Tewkesbury, lot numéro 5 833 451 du cadastre du Québec.



Informations complémentaires

- L'usage d'agrotourisme est associé à une activité artisanale, soit une micro-ferme maraîchère qui fait la culture de fruits et légumes, et dont l'ensemble des pratiques sont soucieuses de l'environnement;
- Les activités saisonnières offertes en parallèle se veulent des moments de rassemblement pour la communauté.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à cette demande lors de la séance régulière qui se tiendra le lundi 9 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil du complexe municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

Pour toute autre information additionnelle et/ou technique, veuillez communiquer avec madame Alexandra Déry, conseillère en urbanisme, au (418) 848-2381, poste 285, ou à adery@villestoneham.com.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 19^e jour du mois de février 2026.



M^e Anaïs Descoteaux, greffière adjointe